

*Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne*

- VU Le Code de l'Education,
- VU Les statuts de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- VU Les statuts de l'UFR STAPS,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Véronique CARRÉ-MÉNÉTRIER, Professeure, Directrice de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, est nommée administratrice provisoire de l'UFR STAPS jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur.

**Article 2** : Madame Véronique CARRÉ-MÉNÉTRIER recevra les délégations de signature afférentes à cette fonction.

**Article 3** : Cet arrêté prend effet à compter du 19 mai 2016.

Fait à Reims, le 18 mai 2016



Guillaume GELLÉ

